



CSA DSNA DU 09.10.24

DES AVANCÉES ET DES BLOCAGES

Un CSA DSNA s'est tenu le 9 octobre avec un ordre du jour très (trop) chargé. Des textes importants ont été soumis au vote des organisations syndicales, notamment les arrêtés portant création des licences ANSO et AMS et les NIT associées pour lesquels beaucoup de travail avait été fait en amont, mais aussi le projet de décret relatif à la mise en œuvre de contrôle de présence par biométrie qui ne ressemblait qu'à une maigre ébauche.

Note DSNA relative aux modalités de gestion des Vacances d'Intervention de Contrôle (VIC).

Pour rappel, les VIC sont les nouvelles formes des ex-RO qui avaient à l'époque fait couler beaucoup d'encre. Elles sont définies dans le nouvel arrêté contrôle du 8 juillet 2024. Lors des négociations protocolaires, FO avait démontré l'inutilité de ces RO pour les contrôleurs régis par des tours de service individualisés et les contraintes fortes qu'ils engendraient sur l'organisation du service. **FO avait obtenu, lors de ces négociations, que la nouvelle forme des Ro, les VIC, ne soit pas appliquée aux tours de service individualisés.**

La note présentée a fait l'objet de discussions quant aux modalités de mise en œuvre. Celle-ci devrait se faire début novembre.

VOTE Pour - Contre - Abs Toutes les OS

Note DSNA gestion des récupérations des contrôleurs aériens

Des précisions ont été apportées sur le texte, néanmoins le traitement du sujet du CCA (Compte de circulation aérienne qui est le compte sur lequel seront créditées les récupérations acquises par un contrôleur au cours de sa carrière) n'est pas satisfaisant, en particulier pour les TSEEAC contrôleurs qui ne finiront pas leur carrière à la DSNA. A la demande de FO, l'administration s'engage à proposer par la suite un texte du bon niveau réglementaire afin de sécuriser l'utilisation de ces CCA pour les TSEEAC contrôleurs. FO s'est donc abstenu sur ce point.

VOTE Pour - Contre CGT-UNSA Abs FO-SNCTA

Arrêté fixant les attributions et le mode de désignation des chefs de quart de la vigie trafic.

L'arrêté licence AMS identifie désormais clairement une « qualification » Chef de quart à la Vigie Trafic, et il était donc nécessaire d'en préciser les fonctions. En lien étroit avec les agents, **FO s'est assuré par de nombreuses bilatérales** que le texte répondait bien aux attributions existantes. L'administration a d'ailleurs donné suite à toutes nos demandes.

VOTE Pour FO-UNSA Contre - Abs CGT-SNCTA



CSA DSNA DU 09.10.24 DES AVANCÉES ET DES BLOCAGES

Arrêté de création d'une licence AMS et NIT associées (Vigie Trafic)

Les discussions avec l'administration lors du GT AMS et de bilatérales ont abouti à un arrêté licence AMS qui formalise et valorise le travail des agents vigie trafic. FO, leader sur le sujet, se réjouit en particulier des dernières avancées obtenues qui permettent aux examinateurs VT d'accéder au niveau 3 de la licence AMS et qui donnent des garanties sur la formation en langue anglaise offerte aux agents. Ce long travail débuté dès 2022 aboutit enfin, et FO s'étonne que toutes les OS n'aient pas entériné un texte attendu et approuvé par les agents.

VOTE Pour FO-CGT-UNSA Contre SNCTA Abs -



Arrêté de création d'une licence ANSO et NIT associées pour les concepteurs de procédure.

Les travaux sur la création d'une licence ANSO ont aussi débuté bien avant les négociations protocolaires. Cette licence devrait couvrir à terme l'ensemble des métiers des TSEEAC de la DSNA et sera valorisée conformément au protocole. FO a été un contributeur majeur dès les premières discussions, et est aujourd'hui un interlocuteur incontournable de par son expertise de ces métiers. La licence cadre sera complétée par des NIT pour chaque domaine. La première, adoptée en séance, porte sur les concepteurs de procédures, pour lesquels la DSNA a entendu la quasi-totalité de nos revendications.

La licence ANSO voit le jour aujourd'hui grâce au protocole qu'a signé FO. Après la conception de procédures, les autres domaines seront traités dans le GT protocolaire où FO restera force de propositions.

VOTE Pour FO-UNSA-SNCTA Contre CGT Abs -



Décret relatif à la mise en œuvre d'un contrôle de présence sur site par biométrie.

Le projet de décret soulève unanimement des inquiétudes. La rédaction n'est pas claire et laisse beaucoup de portes ouvertes pour des utilisations détournées des données collectées. Ce texte ressemblait à une simple ébauche, et trahit un manque de rigueur de préparation sur un sujet pourtant particulièrement surveillé par les OS. La recommandation du rapport du BEA qui est à l'origine de la recherche d'un système de contrôle de présence des contrôleurs sur site ne parle pourtant pas de besoin de biométrie, mais d'un moyen automatique et nominatif d'enregistrement de présence des contrôleurs sur site. **Le DSNA a pris acte de la position des OS et a convoqué une réunion de travail sur le sujet avant de représenter le texte dans un CSA fixé au 24 octobre. Vu l'extrême sensibilité du sujet, FO comprendrait mal un passage en force.**

VOTE : unanimité contre



CSA DSNA DU 09.10.24 DES AVANCÉES ET DES BLOCAGES


Modalités nationales d'organisation des remplacements en maintenance opérationnelle et des missions de formation dans les services techniques

Sur ce point, le texte est largement insuffisant et ne prend pas assez en compte les réalités du terrain. En particulier il ne permet pas une compensation des remplacements à la hauteur du service rendu. En l'état FO ne valide pas ce texte !

VOTE : Pour - Contre UNSA-CGT-FO Abs SNCTA (n'a pas pris part au vote)

Comme prévu, l'ordre du jour n'a pas pu être épuisé lors de cette journée.

Si l'on peut se réjouir de voir qu'une partie des textes a pu aboutir grâce au travail commun des OS et de l'administration, FO regrette sérieusement une volonté insuffisante de l'administration à trouver des solutions acceptables face aux efforts demandés aux agents des services techniques. FO regrette également le manque de préparation du projet de décret pour la mise en oeuvre d'un contrôle de présence, projet à l'écho pourtant retentissant socialement comme médiatiquement.



Octobre Rose est le mois de sensibilisation dédié aux cancers du sein et à la promotion du dépistage organisé.

Initiative portée par la Ligue contre le cancer, Octobre Rose est une grande campagne d'information et de sensibilisation aux cancers du sein. L'occasion de :

- Rappeler l'importance d'une surveillance gynécologique régulière (par un professionnel de santé), au moins 1 fois par an, pour les femmes de 25 ans, et tout au long de leur vie ;
- Promouvoir la participation au dépistage organisé pour les femmes de 50 à 74 ans, tous les 2 ans, dans un contexte de faible participation (moins d'1 femme sur 2 y participe !).

<https://www.ligue-cancer.net/octobre-rose>